



COMMUNIQUE N°016/ODEP/AVRIL/2025

PRESIDENT FELIX TSHISEKEDI : PRESERVEZ LA REPUBLIQUE, PAS LE CHAOS POUR EVITER LE SYNDROME SOMALIEN

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) dénonce avec la plus grande fermeté les dérives politiques et médiatiques observées autour de l'ancien Président de la République, Joseph KABILA KABANGE. Il est inacceptable, dans un État de droit, que des accusations aussi graves soient exposées sur la place publique en dehors de tout cadre judiciaire régulier, au mépris des droits garantis à tout citoyen y compris à un ancien Chef d'État.

☞ Cette position ne constitue en rien une défense de la personne de Monsieur Joseph KABILA, mais bien une exigence de respect des principes démocratiques, des droits fondamentaux et des procédures judiciaires prévues par la Constitution.

L'ODEP rappelle que toute poursuite judiciaire doit être conduite par des juridictions compétentes, dans le respect strict des règles de procédure, de la présomption d'innocence et de l'indépendance de la justice. La démocratie ne saurait tolérer que la justice serve de champ de règlement de comptes politiques ou de représailles institutionnelles.

Si la lutte contre l'impunité constitue un principe fondamental pour toute société démocratique, **elle ne peut, en aucun cas, s'exercer au détriment des droits garantis à tout citoyen y compris à un ancien Chef d'État par la Constitution de la République Démocratique du Congo.** Toute poursuite judiciaire doit reposer sur des faits établis, obéir à la procédure régulière, et être conduite par des juridictions compétentes et indépendantes.

Dans un contexte de fortes tensions politiques et de menaces sur la paix sociale, l'ODEP rappelle que **le respect scrupuleux des principes de justice, de présomption d'innocence et de séparation des pouvoirs est une exigence vitale pour éviter l'effondrement des fondements républicains.** L'émotion, les règlements de comptes, ou la justice de façade n'ont pas leur place dans une démocratie mature.

1. SUR LA RESPONSABILITÉ DU CHEF DE L'ÉTAT

Conformément à l'article 69 de la Constitution, **le Président de la République est le garant du bon fonctionnement des institutions, de la continuité de l'État et de l'unité nationale.** Ce rôle impose une obligation de neutralité, d'écoute et de rassemblement au-dessus des clivages politiques, provinciaux, ethniques ou sociaux.

À ce titre, **le Chef de l'État doit demeurer le Président de tous les Congolais : majorité comme opposition, société civile comme population ordinaire, quelles que soient leur province d'origine, leur ethnie ou leur condition sociale.** Il lui incombe de garantir l'équité entre les citoyens et d'incarner l'esprit de la République.

☞ **À l'heure où il proclame vouloir renforcer la cohésion nationale, l'ODEP appelle solennellement le Président Félix TSHISEKEDI à poser un acte fort de réconciliation nationale : en rencontrant son prédécesseur, Joseph KABILA KABANGE, dans un cadre d'apaisement républicain, au nom de la paix et de l'unité du pays.**

Le dialogue direct entre anciens et actuels Chefs de l'État constitue un signal fort de maturité politique et un levier de stabilité nationale.

Le contexte régional et sécuritaire impose une responsabilité historique. Le Congo n'a pas besoin de rupture entre ses élites, mais d'unité pour faire face aux défis communs. À défaut, le pays pourrait basculer dans un cycle de crise comparable à celui qu'a connu la Somalie : un État affaibli, fragmenté, dominé par les rivalités internes, livré aux milices et à la loi du plus fort.

2. APPEL À UN DIALOGUE DIRECT ENTRE LES DEUX PRÉSIDENTS

Dans un esprit de responsabilité historique et de sauvegarde de la paix républicaine, **l'ODEP lance un appel solennel à un dialogue direct, sincère et apaisé entre le Président en exercice, Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO, et son prédécesseur, le Président honoraire Joseph KABILA KABANGE.**

Ce dialogue d'Homme à Homme, entre deux figures majeures de la vie nationale, doit être placé sous le sceau de la République, du respect mutuel et de l'intérêt supérieur de la Nation. Il constitue une démarche de haute portée symbolique, mais surtout un levier stratégique de stabilité institutionnelle.

🎯 Les objectifs sont clairs :

- Désamorcer les tensions politiques croissantes au sommet de l'État ;
- Préserver l'unité et la cohésion nationales dans un contexte de fragilité sécuritaire ;
- Réaffirmer la suprématie du droit, des institutions et des procédures sur les dynamiques de confrontation et de suspicion.

Le Congo ne peut se permettre un affrontement fratricide entre ses élites politiques. Une telle rupture compromettrait les fondements de la République, fragiliserait la gouvernance publique, et risquerait d'ouvrir la voie à l'implosion institutionnelle comme en témoignent les tragédies vécues par d'autres États devenus ingouvernables, à l'image de la Somalie.

3. SUR LA JUSTICE ET LA DÉMOCRATIE

Le respect de la justice et de l'État de droit constitue le socle de toute démocratie véritable. Dans le contexte actuel, l'**ODEP** tient à rappeler les principes fondamentaux qui doivent guider l'action des institutions judiciaires :

- A. La justice doit demeurer indépendante, impartiale et insensible à toute pression politique ou émotionnelle.** Elle ne saurait devenir un instrument de règlement de comptes ou de manipulation institutionnelle.
- B. Un ancien Chef de l'État reste un citoyen congolais protégé par la Constitution.** Conformément à l'article 72 alinéa 3, il bénéficie de garanties spécifiques, notamment en matière de poursuites judiciaires, et doit être traité avec la dignité attachée à sa fonction passée.
- C. Toute action judiciaire doit reposer sur des faits établis, être conduite par les juridictions compétentes, et respecter strictement les formes prescrites par la loi.** En matière pénale, seul le droit – et non l'opinion – doit prévaloir.

L'ODEP met en garde contre toute dérive procédurale ou médiatique qui compromettrait la crédibilité des institutions judiciaires et aggraverait la polarisation politique dans le pays.

4. POUR UNE COHÉSION NATIONALE RENFORCÉE

L'ODEP exprime son inquiétude quant aux signaux de plus en plus visibles de fragmentation sociale et politique, nourris par des discours de stigmatisation, des actions judiciaires précipitées et des dynamiques de marginalisation ciblée.

Dans un pays marqué par des tensions communautaires, une instabilité sécuritaire persistante et des inégalités régionales profondes, **la cohésion nationale doit être une priorité absolue.**

- **Toute action injuste, sélective ou précipitée crée un précédent dangereux**, affaiblit la confiance du peuple envers les institutions et alimente un climat de méfiance généralisée.
- **La République a le devoir de traiter tous ses enfants avec la même équité, indépendamment de leur passé, de leur origine ou de leur position.**
- **La paix durable ne peut reposer que sur la justice équitable, jamais sur la vengeance institutionnelle.**

Le Congo a besoin d'unité, de réconciliation, et non de division alimentée par les institutions elles-mêmes.

5. POUR UN CONGO STABLE, JUSTE ET SOUVERAIN

L'ODEP réaffirme avec force que la justice, la vérité et la réconciliation constituent les fondations indispensables d'une paix durable et d'une République forte.

Dans un contexte national chargé d'incertitudes, de crispations politiques et de tensions sociales, **il est encore temps pour les dirigeants de la République de faire preuve de hauteur d'esprit, de responsabilité historique et de retenue républicaine.**

La grandeur d'un État ne se mesure pas à sa capacité à sanctionner, mais à sa faculté de restaurer la confiance, de réconcilier les cœurs et de garantir une justice équitable pour tous.

Le Congo ne se relèvera que par une gouvernance fondée sur l'équité, l'inclusivité et le respect rigoureux des principes démocratiques.

La République Démocratique du Congo n'est pas condamnée à la résignation face aux défis du monde moderne. Bien au contraire, elle regorge de potentialités inexploitées et de ressources humaines exceptionnelles. Encore faut-il que nous sachions poser un regard lucide sur l'avenir, et engager, dès aujourd'hui, l'intelligence collective et les énergies longtemps laissées en marge du développement national.

Fait à Kinshasa, le 21 Avril 2025

Pour l'Observatoire de la Démocratie et de la Défense Publique

Florimond MUTESHI SINDJENGE
Président du Conseil d'Administration

